

## Affaire Tapie : Richard dit que Tapie s'est rendu à une réunion à l'Elysée, Sarkozy "furieux"



La remise en cause de l'arbitrage dans l'affaire Tapie/Crédit Lyonnais exaspère au plus haut point l'ancien chef de l'Etat. Bernard Tapie confirme quant à lui la possibilité de s'être rendu à l'Elysée à l'été 2007.

Alors que l'affaire de l'arbitrage entre Bernard Tapie et le Crédit Lyonnais apporte son lot quotidien de révélations, Nicolas Sarkozy serait « ulcéré » selon son entourage, rapporte europe1.fr. L'ancien président serait furieux que son nom circule -à tort selon lui- dans cette affaire.

Pour se justifier et prouver sa transparence, l'ancien président de la République pointe la « responsabilité » vers Claude Guéant. Son secrétaire général de l'époque à l'Elysée lui aurait expliqué que le conflit entre Bernard Tapie et le Crédit Lyonnais avait déjà à l'époque coûté 20 millions d'euros au contribuable. Et qu'en passant par l'arbitrage les frais seraient ainsi limités. Ce qu'aurait donc accepté Nicolas Sarkozy, sans se soucier des répercussions à venir de cette affaire. L'ex-chef de l'Etat, qui fulmine et rumine, pointe aussi les juges arbitres qui ne lui seraient pas favorables. Parmi ce trio : Pierre Mazeaud, ancien gaulliste qui ne porte pas Nicolas Sarkozy dans son cœur, et Jean-Denis Bredin, avocat étiqueté à gauche.

Par ailleurs ce jeudi après-midi, Stéphane Richard, l'ancien directeur de cabinet de Christine Lagarde, alors à la tête de Bercy, a indiqué que Bernard Tapie avait assisté à une réunion à l'Elysée en 2007 pour cet arbitrage. Dans un premier temps, l'intéressé a déclaré ne plus s'en souvenir, avant d'indiquer au [Figaro](#) : " Étais-je présent, peut-être, s'ils le disent. Il n'y a aucune raison qu'ils mentent". La réunion aurait eu lieu le 24 ou 25 juillet 2007, six mois avant l'arbitrage.

Pour rappel, Stéphane Richard, l'actuel patron d'Orange, a été mis en examen dans cette affaire tout comme Jean-François Rocchi. Ce dernier était à en 2008, au moment des faits, l'ancien président du Consortium de réalisation (CDR), chargé de gérer le passif du Crédit Lyonnais. 403 millions d'euros avaient alors été versés à Bernard Tapie. A noter que Christine Lagarde, la ministre de l'Economie de l'époque, a quant à elle été placée sous le statut de témoin assisté dans l'enquête sur ce litige. Les deux hommes ont été entendus par des juges d'instruction, alors que Christine Lagarde a été entendue par la Cour de justice de la république (CJR) comme le spécifie son statut d'ancienne ministre.